

Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery
162, chemin des Prés C.P. 12
Saint-Marc-de-Figuery (Québec)
J0Y 1J0



VENTE DE LA NIVELEUSE, PAR APPEL DE PROPOSITIONS

Cet appel de propositions n'est pas un appel d'offre, ni un processus de soumissions, ni une offre de contracter, ni une offre de vente. La Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery ne s'engage pas à accepter l'une ou l'autre des propositions reçues, ni à contracter avec l'un ou l'autre des proposants.

La municipalité de Saint-Marc-de-Figuery invite les intéressés à formuler une proposition pour faire l'acquisition de la niveleuse lui appartenant. Les propositions devront être déposées avant 15 h le 1^{er} août 2022, dans une enveloppe cachetée portant la mention :

Proposition - acquisition de la niveleuse
Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery
162 chemin des Prés, Saint-Marc-de-Figuery (Québec) J0Y 1J0

Elles seront ouvertes publiquement le même jour dans les minutes qui suivront 15 h 15. Toutes personnes intéressées pourront assister à l'ouverture des enveloppes. Toutes questions en lien avec cet appel de propositions doivent être adressées à Martine Lachaine par courriel au municipalite@saint-marc-de-figuery.org ou par lettre au 162 chemin des Prés, Saint-Marc-de-Figuery (Québec) J0Y 1J0. Aucun renseignement verbal relatif à cet appel de propositions n'engage la responsabilité de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

La niveleuse proposée est de la marque champion 740, année 1988, moteur Cummins L10, transmission automatique, 8 vitesses. La niveleuse à 14 000 heures et est vendue tel quel.

Toute personne intéressée à faire une inspection de la niveleuse peut communiquer avec Martine Lachaine 819-732-8501 poste 102 afin de prendre rendez-vous.

Les propositions acheminées sont valides pour une durée de 30 jours à compter de l'ouverture des propositions. Dans la mesure où la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery accepte une proposition reçue, une résolution en ce sens serait dûment adoptée lors de la séance du conseil du 1^{er} août 2022. La Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery n'est pas tenue de motiver sa décision quant au rejet ou l'acceptation d'une proposition. Tous frais nécessaires aux fins de concrétiser une éventuelle vente sont à la charge de l'acheteur.